



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°106/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Transports

| Mouvements budgétaires | Recettes | Dépenses | Solde de gestion 2025 | Résultat cumulé antérieur | Résultat à la clôture de l'exercice 2025 |
|------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|--|
| Investissement | 4.126.022,49 | 3.330.747,79 | 795.274,70 | 254.852,50 | 1.050.127,20 |
| Fonctionnement | 9.888.471,71 | 9.602.718,84 | 285.752,87 | 1.746.692,07 | 2.032.444,94 |
| Total | 14.014.494,20 | 12.933.466,63 | 1.081.027,57 | 2.001.544,57 | 3.082.572,14 |

Le Compte Financier Unique pour le budget annexe Transports pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 14 014 494,20 € ;
- En dépenses : 12 933 466,63 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 14 014 494,20 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 9,888 M€ et sont constituées du Versement Mobilité pour un montant de 4,269 M€ (chapitre 73), la participation de la Région pour 5,094 M€, et le reversement du budget principal correspondant à la part de l'attribution de compensation versées dans le cadre de la suppression du SIESB au titre des transports pour un montant total de 121 787,60 € toutes imputées au chapitre 74. Les recettes liées aux Transports de voyageurs comptabilisées au chapitre 70 sont d'un montant de 374,8 K€ (chapitre 70), tandis que le chapitre 75 enregistre un montant de 717,83 €. S'ajoute à cela, la reprise des subventions d'investissement reçues à hauteur de 27,9 K€.

Les recettes d'investissement atteignent 4,126 M€. Elles comprennent quant à elles, le transfert des travaux vers leurs imputations définitives pour 3,086 M€ (chapitre 041 - opération d'ordre à l'intérieur de la section), la restitution d'un trop versé dans le cadre de la réalisation du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à Pont-Saint-Esprit à hauteur de 157,8 K€, des subventions reçues de L'état pour la réalisation des PEM à hauteur de 84,973 K€, et une subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport (AFIT) France à hauteur de 602,8 K€

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 194 851,05 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 12 933 466,63 €

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 9,603 M€, sont principalement composées des charges à caractère général pour 8,023 M€, dont 7,919 M€ en faveur du contrat de délégation de service public. Les frais de personnel pour 2023 s'élèvent à 574,1 K€. Ils intègrent le personnel relatif au service Transports ainsi qu'une part de refacturation pour le personnel des services transverses. Des subventions sont également versées aux communes dans le cadre du fond de concours pour la mise en place de solutions de mobilité douce 657,1 K€ (chapitre 65). Les charges financières (chapitre 66) sont composées des intérêts d'emprunts à hauteur de 152 K€. Le chapitre 67, d'un montant de 70,00 € comptabilise l'annulation d'une participation aux transports pour l'année 2020-2021. Le chapitre 68, quant à lui, enregistre un montant de 1 610,84 € et correspond à des provisions. La dotation aux amortissements pour 194 851,05 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) constituent les écritures d'ordre de cette section.

Les dépenses d'investissement quant à elles, atteignent 3,331 M€. Elles sont constituées du transfert des dépenses relatives aux avances vers leurs imputations définitives pour 3,086 M€ (chapitre 041 – opération d'ordre à l'intérieur de la section), des études menées dans le cadre du PEM de Laudun L'Ardoise pour 25,4 K€, ainsi que l'acquisition d'un logiciels billettique, des licences réseaux et des cartes scolaires pour un montant total de 11,5 K€. Le remboursement du capital de la dette pour 180 K€ (chapitre 16) complète la section d'investissement. Les dépenses comprennent aussi les reprises des subventions d'investissement à hauteur de 27 872,00 € imputées au chapitre 040.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : +795 274,70 € en investissement, et +285 752,87 € en fonctionnement. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, soit un excédent de 254 852,50 € en investissement et 1 746 962,07 € en fonctionnement, l'excédent cumulé au 31 décembre 2025 est un excédent de 1 050 127,20 € en investissement et de 2 032 444,94 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Transports par chapitre est retracé en annexe de cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Transports, tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

La Présidente de séance
Sylvie BARRIEU-VIGNAL

Le Secrétaire de Séance

